

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond, tenue le 6<sup>e</sup> jour de décembre 2011, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Madame Nicole Lapointe, Messieurs Réal Cyr, François Bujold, Jean Cormier, Léonard Leblanc et Jean-Pierre Querry, formant quorum sous la présidence du maire Madame Nicole Appleby.

Assiste également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier.

**Vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

**394-12-11 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté, sur une proposition de Mme Nicole Lapointe, appuyée par M. Jean-Pierre Querry.

**2. Adoption des procès-verbaux**

**395-12-11 2.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2011**

Sur une proposition de M. Réal Cyr, appuyée par M. Léonard Leblanc, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 soit accepté tel que présenté.

**396-12-11 2.2 Séance extraordinaire du 15 novembre 2011**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2011 soit accepté tel que présenté.

**397-12-11 2.3 Séance extraordinaire du 29 novembre 2011**

Sur une proposition de Mme Nicole Lapointe, appuyée par M. Léonard Leblanc, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2011 soit accepté tel que présenté.

**3. Suivi des affaires du public**

Madame le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 7 novembre 2011.

**4. Correspondance**

- De Madame Marie-Josée Fournier, CA, directrice au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, une lettre nous confirmant le quatrième versement de 93 011 \$, relativement au projet de la mise en place d'un parc industriel dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale ainsi qu'une seconde lettre nous confirmant le cinquième versement de 49 518 \$ relativement au même projet;
- De Madame Anne-Marie Flowers, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Bonaventure, un montant de 37 441,59 \$, représentant le montant de compensation de l'année 2009 pour les services de collecte sélective des matières recyclables;
- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une correspondance dans le dossier de Monsieur Glen McGinnis autorisant l'aliénation en sa faveur d'un emplacement faisant partie du lot 280-5 et d'une superficie approximative de 5768 mètres carrés;
- De Madame Julie Turgeon, ing., coordonnatrice du projet – Services de la construction de la firme TransAlta Venterre, un montant de 36 900 \$ couvrant les frais des redevances municipales pendant la période de construction;
- De la municipalité de Cascapédia-St-Jules, un montant de 12 004,63 \$ représentant les droits d'extraction de la gravière sablière « Banc McWhirter » de Les Entreprises P.E.C. inc., pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2011;

- De Gaétan Bélaïr, géographe et aménagiste de la MRC de Bonaventure, une copie certifiée conforme du Règlement numéro 2011-04 indiquant la nature des modifications à apporter au plan d'urbanisme et au règlement de zonage des municipalités concernées du territoire de la MRC de Bonaventure ainsi que l'avis d'entrée en vigueur dudit règlement;
- Du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, un montant total de 42 153,22 \$ représentant le service de la dette pour la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond;
- De Finances Québec, ministère des Transports, un montant de 3 052,36 \$ concernant l'entretien des passages à niveau pour l'année 2011;
- De Finances Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, un montant de 26 545,22 \$ représentant une subvention salariale pour le projet de Fonds d'aide au développement du territoire pour l'année 2011;
- De Finances Québec, ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine, un montant de 9 000 \$, représentant le dernier versement de la subvention du programme de Villes et villages d'art et de patrimoine – Aide aux initiatives de partenariat, pour l'exercice financier 2011-2012.

**398-12-11 5. Comptes à payer**

Sur une proposition de M. Réal Cyr, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté que la directrice des finances soit autorisée à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de novembre 2011, et ce, au montant de deux millions cinq cent deux mille huit cent quatre-vingt-onze dollars et quarante-et-un cents (2 502 891,41 \$).

**399-12-11 6. Calendrier des séances du Conseil pour 2012**

Sur une proposition de Mme Nicole Lapointe, appuyée de M. Léonard Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'accepter le calendrier des séances du Conseil pour 2012 tel que déposé. Les rencontres se tiendront à 20 h dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond.

- Le 9 janvier 2012
- Le 6 février 2012
- Le 5 mars 2012
- Le 2 avril 2012
- Le 7 mai 2012
- Le 4 juin 2012
- Le 9 juillet 2012
- Le 6 août 2012
- Le 10 septembre 2012
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2012
- Le 5 novembre 2012
- Le 3 décembre 2012

**400-12-11 7. Toiture du Collège de Saint-Edgar**

**7.1 Mandat de préparation des plans de soumission**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Réal Cyr, il est unanimement résolu et adopté d'accepter le budget d'honoraires tel que présenté par la firme Pierre Bourdages, architecte, au montant de deux mille sept cent soixante-douze dollars et cinquante cents (2 772,50 \$) plus taxes, et ce, pour la préparation des documents de soumission relativement à la modification et à la réfection de la toiture du Collège de Saint-Edgar.

**401-12-11 7.2 Appel d'offres – Réfection de la toiture du Collège de Saint-Edgar**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de six (6) entreprises et se terminant le 1er décembre 2011 pour la réfection de la toiture du Collège de Saint-Edgar;

**Considérant** la réception d'une seule soumission conforme:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (Taxes incluses)</b>
Construction Axeco inc.	114 932\$

**Considérant** qu'une seule offre a été reçue et que la Loi prévoit que l'on peut négocier avec ce soumissionnaire;

À ces causes, sur une proposition de Mme Nicole Lapointe, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la soumission révisée conforme déposée par Construction Axeco inc. au montant de quatre-vingt-quatre mille huit cent dollars (84 800 \$), plus taxes, pour la réfection de la toiture du Collège de Saint-Edgar.

## **8. Travaux boulevard Perron**

### **402-12-11 8.1 Autorisation du paiement numéro 12 – Les Entreprises P.E.C. inc.**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Réal Cyr, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le paiement numéro 12 à Les Entreprises P.E.C. inc. pour les travaux effectués sur le boulevard Perron Ouest au montant de deux cent vingt-neuf mille deux cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (229 219,90 \$), taxes incluses, incluant un montant de dix-sept mille six cent soixante-et-onze dollars et cinquante cents (17 671,50 \$) pour le secteur ouest assumé par le ministère des Transports du Québec. Il est par le fait même résolu d'accepter les directives de changements numéros 29, 41, 42, 43, 44, 45 et 46.

### **403-12-11 8.2 Autorisation de paiement numéro 13 – Excavation M. Toulouse inc.**

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Réal Cyr, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le paiement numéro 13 constituant la réception définitive à Excavation M. Toulouse inc. pour les travaux effectués sur le boulevard Perron Est au montant de quatre cent trois mille cinq cent soixante-quinze dollars et dix cents (403 575,10 \$), taxes incluses, et ce, conditionnellement à ce que l'entrepreneur s'engage à corriger toutes les déficiences avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et s'engage à payer à même la somme retenue de cinquante mille dollars (50 000 \$), les honoraires qui seront facturés à la Ville compte tenu que les travaux ont été terminés en 2010 et que les déficiences auraient dû être terminées en 2011. Le montant de cette demande de paiement sera payable en date du 14 décembre 2011, et ce, afin de respecter la période de garantie d'un (1) an. Il est par le fait même résolu d'accepter la directive de changements numéro 3.

Par le fait même, la directrice des finances est autorisée à signer le certificat de réception définitive des travaux en date du 14 décembre 2011.

### **404-12-11 8.3 Aménagement paysager – Boulevard Perron Ouest**

Sur une proposition de Mme Nicole Lapointe, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la proposition des Serres Cascabella au montant de vingt-deux mille quatre cent quarante-et-un dollars et cinquante-sept cents (22 441,57 \$), taxes incluses, pour la conception d'un plan d'aménagement et la réalisation de ces dits aménagements le long du boulevard Perron.

### **405-12-11 8.4 Pavés unis – Boulevard Perron Ouest**

Sur une proposition de M. Réal Cyr, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la proposition de la firme Aménagements d'Avignon inc. au montant de neuf mille cinq cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-treize cents (9 542,93 \$), taxes incluses, pour la réalisation de pavés unis à l'intersection du boulevard Perron Ouest et du chemin Cyr dans le parc.

## **9. Travaux de réfection – Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond**

### **406-12-11 9.1 Avenant au marché – Réfection de la toiture de la Salle**

Sur une proposition de M. Réal Cyr, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d'accepter l'avenant au marché numéro 1 daté du 16 novembre 2011, et ce, tel que recommandé par la firme Pierre Bourdages, architecte, pour la réfection de la toiture de la Salle de spectacles.

**407-12-11 9.2 Autorisation de paiement – Les Entreprises J. Chabot inc.**  
Sur une proposition de M. Léonard Leblanc, appuyée par Mme Nicole Lapointe, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le paiement numéro 3 à la firme Les Entreprises J. Chabot inc. au montant de trente-quatre mille cent soixante-quatre dollars et cinquante-huit cents (34 164,58 \$), taxes incluses, pour des travaux de réfection de la toiture, le tout tel que recommandé par M. Pierre Bourdages, architecte, dans sa missive du 25 novembre 2011.

**408-12-11 9.3 Autorisation de paiement – Réfection de la toiture – Surveillance des travaux par l'architecte**  
Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le paiement à la firme Pierre Bourdages, architecte, d'un montant de quatre mille huit cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-onze cents (4 874,91 \$), taxes incluses, pour la surveillance des travaux et les frais de copies et de reliure des plans.

**409-12-11 9.4 Autorisation de paiement – Rapport d'estimation budgétaire des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Salle de spectacles**  
Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyé par M. Réal Cyr, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le paiement à la firme Pierre Bourdages, architecte, d'un montant de quatre mille huit cent trente dollars et quarante-deux cents (4 830,42 \$), taxes incluses, et ce, pour le rapport d'estimation budgétaire des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Salle de spectacles.

## **10. Commission de protection du territoire agricole**

**410-12-11 10.1 Demande d'appui – Création d'un site de recyclage de véhicules hors d'usage – Lot 610-1**  
**Considérant** la demande déposée pour le lot 610-1, pour la création d'un site de recyclage de véhicules hors d'usage;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Nicole Lapointe, appuyée par M. Léonard Leblanc, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de New Richmond appuie la demande compte tenu que l'usage projetée est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur.

**411-12-11 10.2 Demande d'appui – Modification des usages – Lot 196-2**  
**Considérant** la demande déposée pour le lot 196-2, pour la construction d'une résidence à même un bâtiment commercial;

**À ces causes**, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Réal Cyr, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de New Richmond appuie la demande compte tenu que l'usage projetée est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur.

**412-12-11 11. Demande d'autorisation d'un usage conditionnel – 130, route 132 Ouest**  
**Considérant** la demande déposée pour le bâtiment principal situé au 130, route 132 Ouest afin d'accorder l'usage conditionnel « services professionnels » dans la zone Ca.4;

**Considérant** la recommandation d'accorder la demande émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 26 octobre 2011;

**À ces causes** sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'accorder l'usage conditionnel « services professionnels » dans la zone Ca.4 pour le bâtiment principal situé au 130, route 132 Ouest.

**413-12-11 12. Attribution de postes – Service des travaux publics**  
Sur une proposition de M. Réal Cyr, appuyée par Mme Nicole Lapointe, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser l'attribution de trois (3) postes pour le Service des travaux publics : M. Hugues Cyr en tant que préposé aux réseaux d'aqueduc, M. Danny Boudreau en tant qu'opérateur des réseaux d'aqueduc et d'égout et M. Donald Murphy en tant qu'opérateur.

**414-12-11 13. Quai – Acquisition et autorisation de signature**

**Considérant** la volonté manifestée par le Conseil d'acquérir les infrastructures portuaires de New Richmond appartenant à « Les Emballages Smurfit-Stone Canada inc. » par sa résolution 56-02-2009 adoptée le 11 février 2009;

**Considérant** la nécessité de disposer de telles installations pour une ville désirant intéresser et attirer des entreprises industrielles;

**À ces causes** sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Réal Cyr, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la donation par l'entreprise Les Emballages Smurfit-Stone Canada inc. ou toute société propriétaire desdits lots, et ce, pour les lots 902-1P, 902-2, 902-3, 157-4 et 159-6 (port de mer et lots afférents). Le maire et le directeur général et greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents utiles et nécessaires à cet effet. De plus, cette résolution abroge la résolution 61-02-11, adoptée le 7 février 2011.

**14. Autorisation de vente – Lot 1014-18**

Madame Nicole Lapointe déclare qu'elle a des intérêts d'ordre familial sur ce point, donc elle s'abstient de voter.

**415-12-11 14.1 M. Éric Dubé – Lot 1014-8**

Sur une proposition de M. Réal Cyr, appuyée par M. Léonard Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente du lot 1014-8 au montant de quatre mille quatre cent quinze dollars et quinze cents (4 415,15 \$), plus taxes, à M. Éric Dubé, et ce, aux conditions contenues dans la promesse d'achat signée le 18 octobre 2011. Par le fait même, le maire et le directeur général et greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

**416-12-11 14.2 Subdivision d'une partie du lot 1014**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents concernant la subdivision d'une partie du lot 1014, et ce, tel que complété par M. Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, dans ses minutes numéro 5269.

**417-12-11 15. Subdivision d'une partie du lot 929**

Sur une proposition de Mme Nicole Lapointe, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents concernant la subdivision d'une partie du lot 929, et ce, tel que complété par M. Robert Jutras, arpenteur-géomètre, dans ses minutes numéro 3280.

**16. Autorisation de vente – Lot 149-2**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

**418-12-11 17. Ligne de transport de 230 Kv – Hydro-Québec**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Nicole Lapointe, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser Hydro-Québec et/ou ses sous-traitants à entretenir pendant la période hivernale les routes suivantes : route du Calvaire jusqu'au poste promoteur, la partie du Rang 3 Est non-déneigée pour se rendre à l'emprise de la ligne, la partie de la route Powell non-déneigée, le Rang 2 Est sur 600 mètres et la route du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> Rang, et ce, dans le cadre de la construction de la ligne de transport de 230 Kv. Hydro-Québec et/ou ses sous-traitants devront fournir une preuve d'assurance responsabilité.

**18. Avis de motion – Règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2012, de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant**

Un avis de motion est donné par le conseiller Léonard Leblanc à l'effet que le Règlement 908-11, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2012, de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

**19. Avis de motion – Règlement décrétant l’ouverture d’une nouvelle rue sur le lot 1067, Rang 1 Nord Ouest**

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Cyr à l’effet que le Règlement 909-11, décrétant l’ouverture d’une nouvelle rue sur le lot 1067, Rang 1 Nord Ouest, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

**20. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement 825-07 pour permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux**

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean-Pierre Querry à l’effet que le Règlement 910-11, modifiant le Règlement 825-07 pour permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

**419-12-11 21. Règlement 906-11 définissant un code d’éthique et de déontologie pour les membres du Conseil**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Nicole Lapointe, il est unanimement résolu et adopté d’adopter le Règlement 906-11 définissant un code d’éthique et de déontologie pour les membres du Conseil.

**420-12-11 22. Règlement 907-11 décrétant un programme de relance industrielle et résidentielle locative pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013**

Sur une proposition de Mme Nicole Lapointe, appuyée par M. Réal Cyr, il est unanimement résolu et adopté d’adopter le Règlement 907-11 décrétant un programme de relance industrielle et résidentielle locative pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013.

**421-12-11 23. Renouvellement d’adhésion à l’Union des municipalités du Québec**

Sur une proposition de M. Réal Cyr, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d’autoriser le renouvellement d’adhésion de la Ville pour l’année 2012 à l’Union des municipalités du Québec, et ce, pour un montant estimé de mille huit cent soixante-dix dollars et cinquante-huit cents (1 870,58 \$), plus taxes.

**422-12-11 24. Entretien et ouverture de chemins forestiers – Chemin Robidoux**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Nicole Lapointe, il est unanimement résolu et adopté d’autoriser les Produits forestiers Temrex à procéder à l’ouverture et l’entretien du chemin Robidoux, à des fins forestières pour les travailleurs. Il est entendu qu’ils devront fournir une preuve d’assurance responsabilité.

**423-12-11 25. Annulation de solde résiduaire**

**Attendu que** la Ville de New Richmond a entièrement réalisé l’objet des règlements dont la liste apparaît à l’annexe A, selon ce qui y était prévu;

**Attendu qu’**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**Attendu qu’**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l’emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du Territoire et qui ne peut être utilisé à d’autres fins;

**Attendu que** le financement de ces soldes n’est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**Attendu qu’**il y a lieu à cette fin, de modifier les règlements d’emprunt identifiés à l’annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l’emprunt et, s’il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est par conséquent, proposé par M. Réal Cyr, appuyée par M. Jean-Pierre Querry et résolu unanimement que la Ville de New Richmond modifie les règlements identifiés à l’annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l’emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l’emprunt » de l’annexe;

2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de New Richmond informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de New Richmond demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

#### **424-12-11 26. Assurances de dommages – Renouvellement 2011-2012**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de New Richmond est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 20 mai 2008 pour une durée de cinq (5) ans soit du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de fonds de garantie ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public réalisé par le Regroupement Bas Saint-Laurent / Gaspésie en octobre – novembre 2008 pour le terme du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 ;

**CONSIDÉRANT** les conditions de renouvellement obtenues par négociations de gré à gré pour le terme du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 pour le Regroupement Bas Saint-Laurent / Gaspésie ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du consultant, *René Laporte & Associés inc.*, à l'effet d'accepter les conditions de renouvellement du Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc. pour l'ensemble des couvertures d'assurances de dommages demandées puisqu'elles s'avèrent avantageuses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Querry, appuyé par M. Léonard Leblanc et unanimement résolu et adopté d'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 à l'assureur Promutuel via le courtier d'assurances Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc.:

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens Claude Héту	Promutuel	Multi-Plus /
Bris des machines Claude Héту	Promutuel	Multi-Plus /
Délits Claude Héту	Promutuel	Multi-Plus /
Responsabilité primaire Claude Héту	Promutuel	Multi-Plus /
Responsabilité complémentaire Claude Héту	Promutuel	Multi-Plus /
Responsabilité municipale Claude Héту	Promutuel	Multi-Plus /
Automobile des propriétaires Claude Héту	Promutuel	Multi-Plus /

DE VERSER, pour le terme 2011-2012, la prime de la Ville soit cinquante mille quatre cent trente-huit dollars (50 438 \$) incluant les taxes au mandataire de l'assureur Promutuel soit Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Hétu inc.

DE VERSER la somme de huit mille cinq cent trente-neuf dollars (8 539 \$) constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2011-2012 ainsi que la somme de quatre mille deux cent quarante-six dollars (4 246 \$) constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme.

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**425-12-11 27. Camping New Richmond inc. – Appui**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Réal Cyr, il est unanimement résolu et adopté d'appuyer la demande déposée par Camping New Richmond inc. auprès de la MRC de Bonaventure pour une dérogation pour l'agrandissement et la sécurisation pour le camping de New Richmond.

**426-12-11 28. Résolution de contrôle intérimaire – Route 132, boulevard Perron, chemin Cyr et chemin Campbell**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Léonard Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'adopter une résolution de contrôle intérimaire tel que le prévoit l'article 112 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, visant à interdire tout changement d'usage, de nouvelle construction ou d'agrandissement sur la route 132, le boulevard Perron, le chemin Cyr et le chemin Campbell. De plus, selon l'article 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil pourra néanmoins émettre des permis qui seront conformes au plan d'urbanisme actuel et à venir.

**427-12-11 29. Système d'alarme incendie – Édifice du 200, boulevard Perron Ouest**

Sur une proposition de Mme Nicole Lapointe, appuyée par M. Réal Cyr, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la soumission de Protection Garvex inc. pour l'installation d'un système d'alarme incendie et relier à la centrale de surveillance à l'immeuble du 200, boulevard Perron Ouest, et ce, au coût de neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (9 495 \$), plus taxes. Ce montant sera assumé à même le fonds de roulement.

**Affaires du public**

Aucun commentaire n'est émis de la part des gens assistant à la réunion.

**428-12-11 Levée de la séance**

À 20 h 49, sur une proposition de M. Réal Cyr, appuyée par M. Léonard Leblanc, la séance est levée.

Stéphane Cyr  
Directeur général et greffier

Nicole Appleby  
Maire